



DICTAO

Architecte et bâtisseur de systèmes de confiance

Signature électronique et archivage long terme

Atelier Aristote / PIN du 13 janvier 2009

DICTAO

152, avenue Malakoff
75116 PARIS, France
Tél. : +33 (0) 1 73 00 26 10
Fax : +33 (0) 1 73 00 26 11
Internet : www.dictao.com

Agenda

1

Le contexte

2

Le service d'archivage électronique

3

La plateforme de confiance associée

Notre métier d'éditeur

- Dictao est l'éditeur de référence de produits logiciels pour les applications de dématérialisation des flux reposant sur la signature électronique
- Nos produits permettent de mettre en œuvre les fonctions indispensables à la sécurité et à la confiance dans un monde dématérialisé :
 - Authentification des clients et des utilisateurs
 - Engagement par le biais de la signature électronique
 - Constitution de preuves de transactions à vocation probante
- Nos produits et notre expertise aident nos clients à :
 - Sécuriser leurs applications sensibles
 - Innover pour plus d'efficacité et de croissance
 - Répondre à leurs contraintes réglementaires
- Dictao est le seul éditeur dont la gamme de produits est éprouvée dans des contextes variés (ordres de virement, contractualisation en ligne, facturation électronique, télédéclaration d'impôts et de TVA...) et certifiée au niveau EAL3+ de la norme internationale des Critères Communs par la Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DCSSI)

Dictao accompagne

- **Le secteur bancaire** dans la sécurisation des transactions en ligne réalisées avec les Entreprises et les Particuliers ; par exemple : sécurisation des portails, dématérialisation des ordres de virement Entreprise, signature de contrat en ligne pour les Particuliers, reporting réglementaire (COREP, FINREP, BAFI) à la Commission Bancaire

Quelques références : 600 établissements financiers et de crédit, la Banque de France, le Groupe Banque Populaire, Crédit du Nord, BNP Paribas, le Crédit Agricole et LCL, Société Générale, ...

- **Le monde industriel** dans la concrétisation de l'entreprise étendue (dématérialisation des commandes, des factures, des feuilles de paie...)

Total, PSA Peugeot Citroën, Cegedim, TDF...

- **La sphère publique**, dans son effort de modernisation de l'Etat, au travers des téléprocédures

L'Administration fiscale (la Direction Générale des Impôts pour la signature électronique de la déclaration en ligne des revenus par les Particuliers et de la TVA par les Professionnels), la Délégation Générale pour l'Armement, Tracfin, l'INPI...

- **L'ensemble des organisations** dans l'atteinte d'un meilleur niveau de sécurité (authentification forte, système carte, Infrastructure de Gestion de Clés, fédération et propagation d'identités, ...)

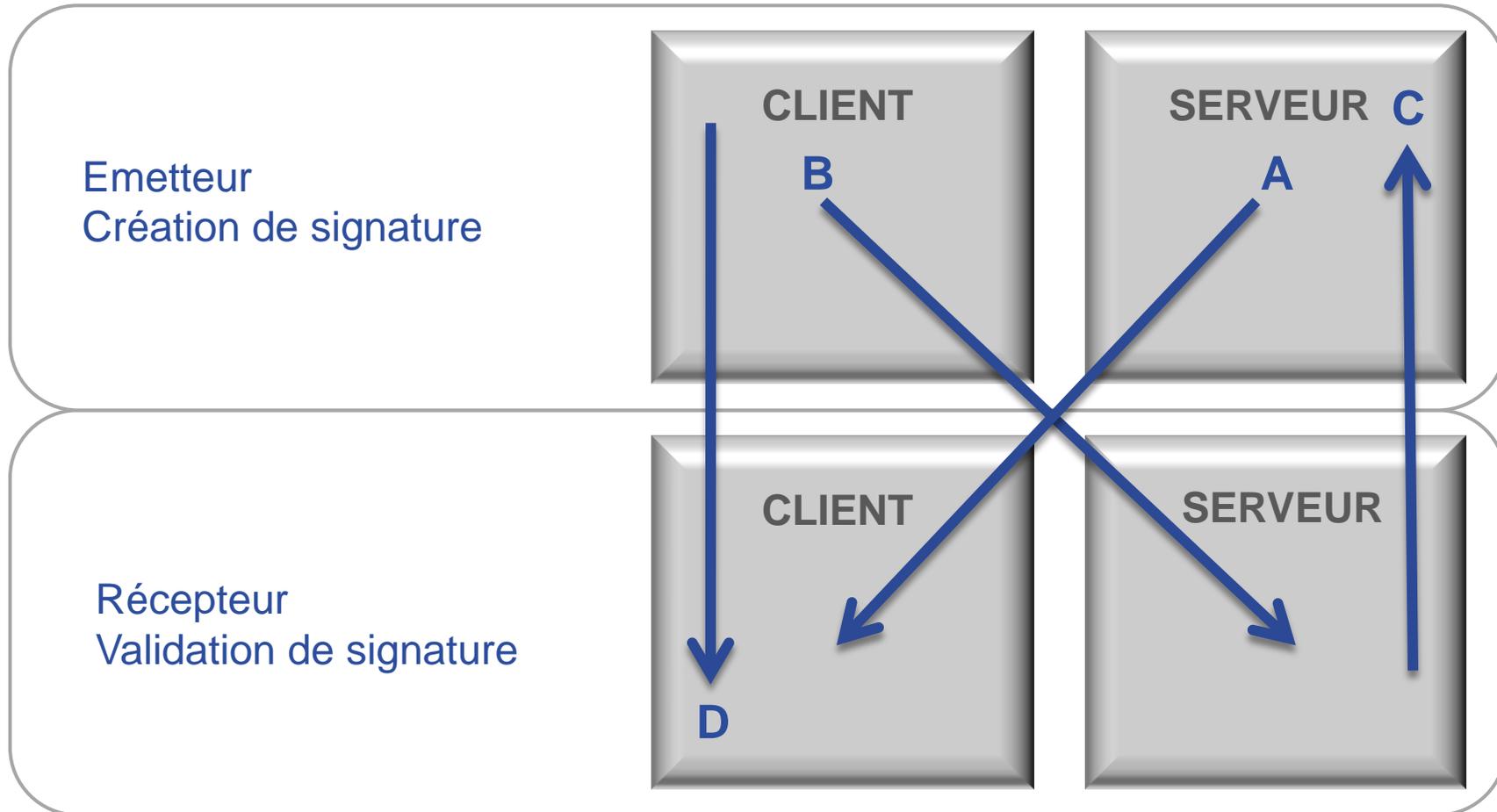
CMA CGM, SFR, PMU, Bouygues Telecom, Natixis, Education Nationale, Mairie de Paris, CNAM, GIP MDS, CHRU de Lille, CHU Grenoble, CH Arras, CHU Amiens, CHU de Nancy....

Les bénéfices associés à la signature et, par extension, à la validation de signature

- La signature électronique permet au signataire de :
 - S'authentifier
 - S'engager sur les données signées
 - S'assurer que toute modification des données signées sera détectable

- La validation de signature permet de :
 - S'assurer de l'identité du signataire
 - S'assurer de l'engagement du signataire quant aux données signées
 - S'assurer de la non modification des données signées

Les différentes cinématiques de signature / validation de signature



Le besoin : archivage à valeur probante

- Respecter le cadre légal et réglementaire (réglementation fiscale, Sarbanes Oxley, Bâle 2, loi sur les archivages publiques, RGI/RGS...)
- Garantir la pérennité et restituer de manière intacte la multitude de documents signés et des preuves électroniques, issus de processus dématérialisés
- Garantir l'authenticité des éléments:
 - Authentification de l'origine du document
 - Garantie de l'intégrité du document
- Assurer la traçabilité des actions
- Assurer la disponibilité de l'information à tout moment

Agenda

1

Le contexte

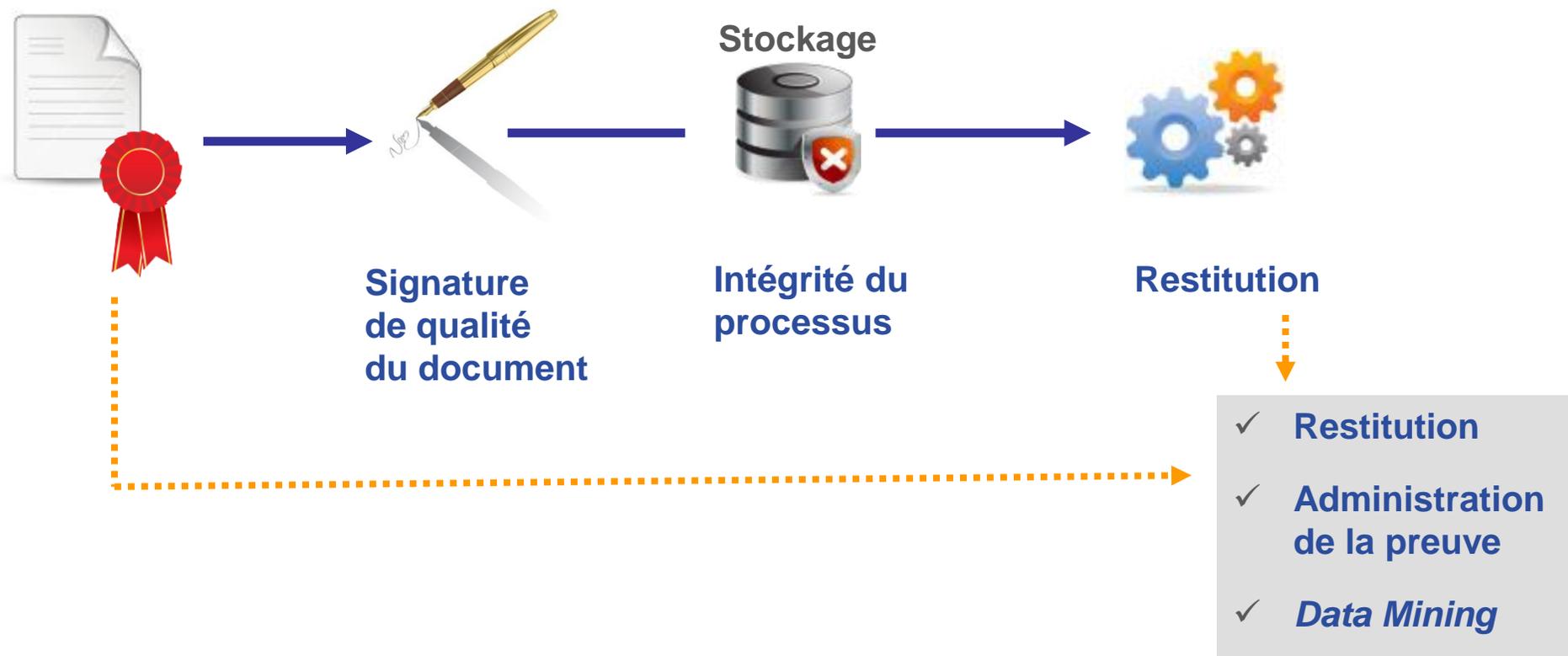
2

Le service d'archivage électronique

3

La plateforme de confiance associée

Les grandes fonctions de l'archivage à valeur probante



Intégrité du document / intégrité de la chaîne



- ✓ Séquencement
- ✓ Horodatage
- ✓ Journalisation

- **Contrôle de l'intégrité du document**
(quelles que soient les étapes dans la chaîne de traitement)
- **Contrôle de la qualité de la chaîne**
 - Applications
 - Enchaînement entre applications

Un cadre juridique suffisamment structurant

- A la base, le référentiel juridique est très simple : le document signé électroniquement a aujourd'hui la même valeur qu'un document papier portant une signature manuscrite...
- Plus précisément, une preuve électronique est définie par les principes suivants :
 - L'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à garantir l'intégrité (art. 1316-1 c. civ.)
 - L'écrit sur support électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier (art. 1316-3 c.civ.)
 - La preuve littérale parfaite repose sur la signature électronique de l'acte
 - En cas de conflit de preuve (art. 1316-2 c. civ.), le juge appréciera la preuve la plus vraisemblable sauf en cas de convention de preuve entre les différentes parties (qui se placent alors en 'Groupe Fermé d'Utilisateurs')
- Il faut noter qu'il n'y a pas de loi sur l'archivage électronique et que des standards tels que la NFZ 42013 ne sont que des normes professionnelles utilisées comme cadre de référence. En conséquence, au lieu d'archivage à valeur légale, nous préférons parler d'archivage à valeur probante, ayant pour finalité de pouvoir restituer des informations fidèles permettant d'apporter des éléments de preuve en cas de litige

La dimension confiance d'une archive

- Pour conserver une valeur probante à un original immatériel, il faut pouvoir garantir :
 - L'authenticité du document
 - L'accessibilité du document
 - La lisibilité du document et des éléments de preuve
 - La durabilité des informations

- L'intégrité et l'authentification du document archivé sont garanties par la signature électronique du document

La dimension confiance d'une archive

- Il faut distinguer :
 - Une signature simple sans valeur légale
 - Une signature dite sécurisée, ayant valeur légale, qui suppose que :
 - L'application de signature ait été qualifiée
 - Les secrets que l'utilisateur emploiera pour signer le document lui aient été remis en mains propres et soient confinés dans un dispositif matériel de type *token* ou carte à puce

- Parallèlement, on distingue :
 - Une signature personne qui a été apposée par une personne physique
 - Une signature 'entité morale' ou signature serveur qui engage l'organisation

La dimension confiance du dépôt d'une archive met en œuvre des fonctions « client » et « serveur » :

- Au niveau du poste de travail
 - Une authentification de l'utilisateur, en privilégiant des processus d'authentification forte
 - Eventuellement, une fonction de signature par l'utilisateur du document ou du lot de documents à verser aux archives

- Au niveau du serveur coffre-fort
 - Une fonction de vérification de la signature de l'utilisateur
 - Une fonction d'horodatage qui garantit que le dépôt a été pris en compte
 - Eventuellement, une fonction de chiffrement qui permet de garantir la confidentialité

Agenda

1

Le contexte

2

Le service d'archivage

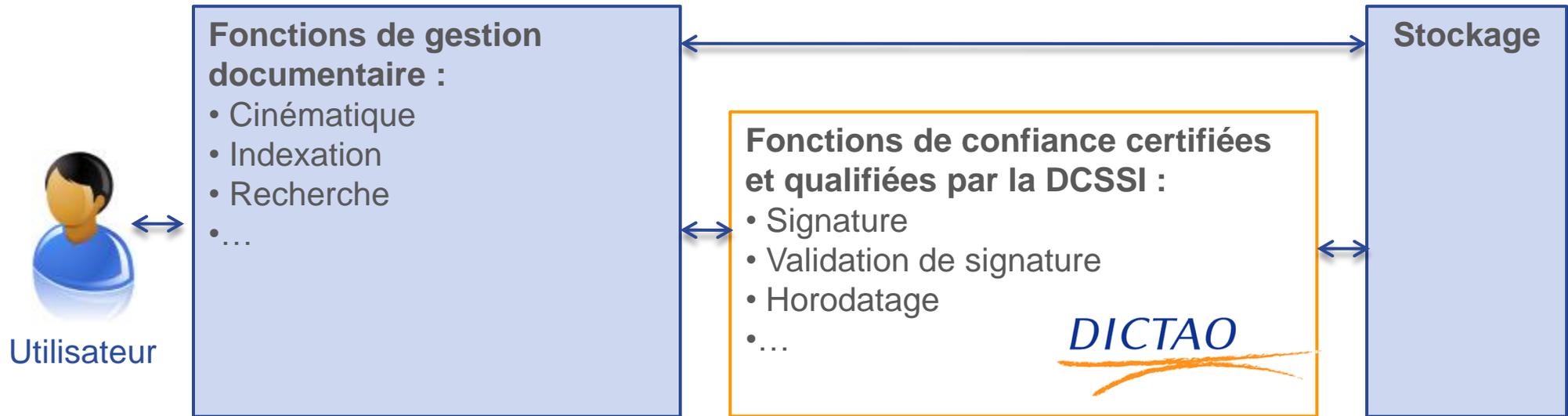
3

La plateforme de confiance

La plateforme de confiance, indépendante du produit de gestion documentaire (1/2)

- Pour disposer de fonctions d'archivage à valeur probante, il faut 'accrocher' à l'outil de gestion documentaire, une plateforme de confiance qui prend en charge les grandes fonctions de sécurité ou de confiance :
 - Signature électronique
 - Validation de la signature (intégrité) et du certificat (authentification du signataire)
 - Horodatage
 - Éventuellement, séquestre pour permettre de déchiffrer des documents dans le cas où le porteur a perdu ses secrets (clés de chiffrement)
 - Archivage des journaux et des logs

La plateforme de confiance, indépendante du produit de gestion documentaire (2/2)



Certification et qualification des fonctions de confiance Dictao par la DCSSI

- La valeur probante du document archivé est apportée par la **qualification et la certification**, reconnues au niveau international, des produits de la signature électronique et de validation de signature de Dictao par la **Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information**.
- L'information restituée, après archivage, par la solution Dictao, constitue, alors, un élément de preuve en cas de litige.



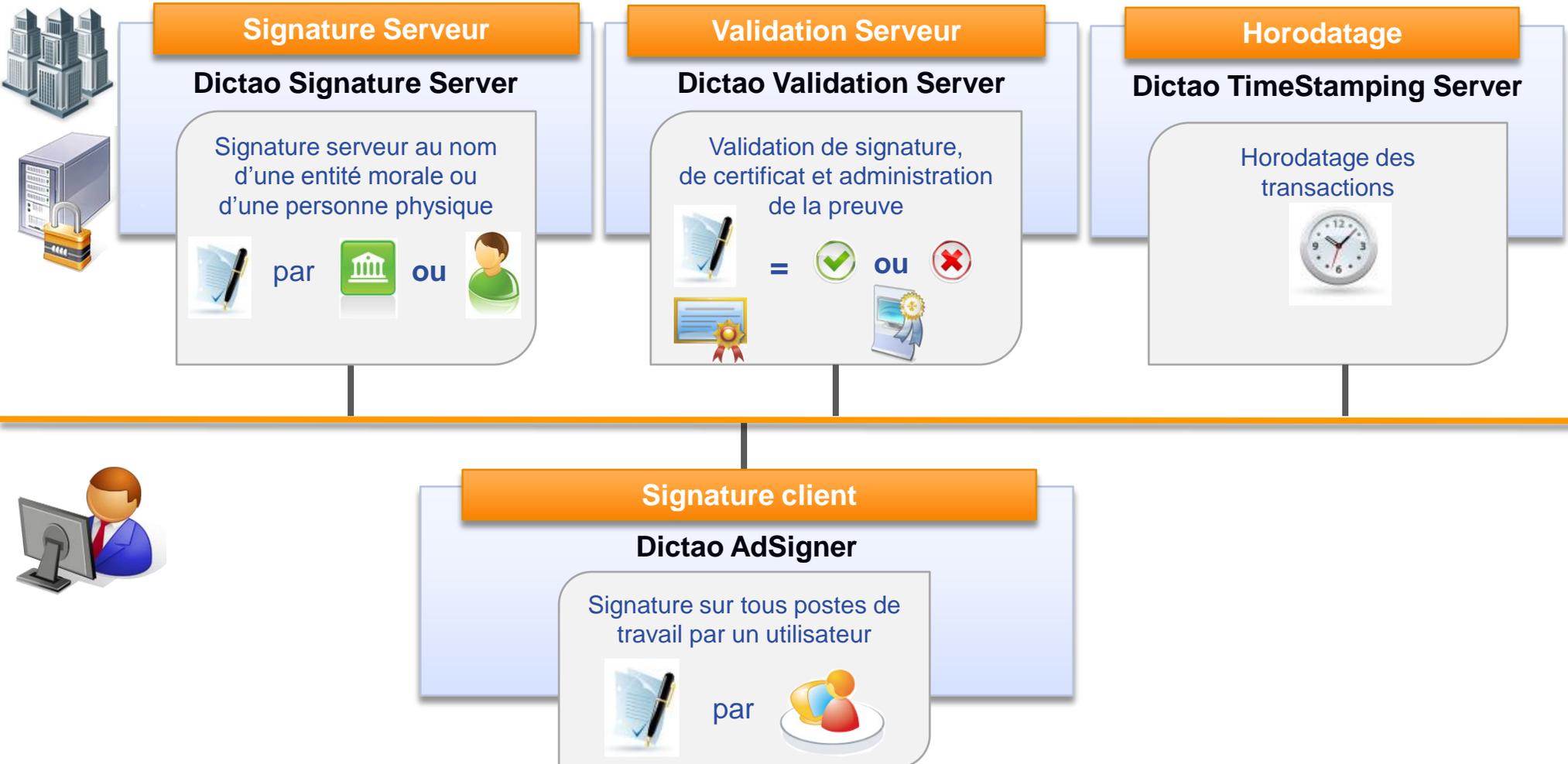
Gestion dynamique des archives

- Un système d'archivage à valeur probante suppose de mettre en œuvre une gestion dynamique des archives autour de :
 - Un suivi des supports (réécriture périodique)
 - Une gestion des formats, avec une utilisation de formats stables
 - Des mécanismes de sur-signature pour garantir l'intégrité et l'authenticité des documents sur une longue période
 - Des outils d'indexation et de recherche permettant d'accéder simplement aux informations archivées



Annexes

L'offre produit de Dictao : Dictao Trust Suite



L'offre de solutions d'infrastructure de Dictao

Frontal d'authentification multi-canal

Dictao Authentication Server

Authentification de l'utilisateur par de multiples moyens (certificat, EMV-CAP, OATH, OTP-SMS, OTP scellement, login/mot de passe, date de naissance, ...)



Frontal de sécurisation de transactions

Dictao Trust Platform

Prise en charge totale des fonctions de confiance nécessaires à la sécurisation d'une transaction en ligne (de la signature de l'engagement par le client jusqu'à la constitution de la preuve)



Portail de création et de validation de signature

Validao

Service en ligne de signature électronique, de validation de signature électronique et d'administration de la preuve



Coffre-fort électronique à vocation probante

Dictao Secure Storage Server

Donne « vocation probante » à l'information archivée en lui garantissant authenticité, intégrité, confidentialité et traçabilité



D3S, des références de qualité



- Pour la **Chambre des Notaires de Paris (CNP)**, Dictao a conçu et réalisé un service de dépôt électronique, qui s'appuie sur le produit *Dictao Secure Storage Server (D3S)*.

Ainsi, depuis 2004, plus de 500 notaires de la capitale, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, peuvent proposer à leurs clients autorisés d'archiver de manière très sécurisée des documents et de suivre l'historique de leur consultation ou de leur modification.



- Pour l'**Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI)**, Dictao a conçu et réalisé un service de dépôt électronique des titres de propriété industrielle, mettant en œuvre le produit *Dictao Secure Storage Server (D3S)*.

La première application concerne le dépôt électronique des marques, principale source des 70 000 marques déposées chaque année. Viendront ensuite les applications de dépôts de brevets, dessins et modèles.

D3S, des références de qualité



- Pour le **Ministère des Finances et de l'industrie**, Dictao a réalisé un système de gestion de l'archivage électronique reposant sur D3S. La collaboration étroite avec les archivistes du Ministère, qui travaillaient jusque là avec du papier, a permis de comprendre en profondeur les besoins et les attentes de cette profession, de traduire ces derniers dans la conception d'un système adapté, reposant sur D3S, qui puisse être adopté par tous les archivistes, quel que soit leurs secteurs d'activité.



- Pour respecter le cadre réglementaire, **Cegedim** a intégré à sa plateforme EDI de dématérialisation des factures le coffre fort électronique D3S de Dictao. D3S assure, pour le compte des clients de Cegedim, l'archivage de leurs factures et leur restitution, dans les conditions fixées par le Code Général des Impôts.

D3S, des références de qualité



- Pour la **Délégation Générale de l'Armement (DGA)**, D3S assure l'archivage sécurisé des demandes d'Agrément Préalable à l'Exportation du matériel de guerre.

En 2006, les exportations d'armement ont dépassé les 5 milliards d'euros et vont atteindre 6 milliards en 2007.

Pour exporter des armes, les industriels doivent soumettre des demandes d'Agrément Préalable (AP) à l'Etat Français. Pour améliorer l'efficacité de la collaboration entre les industriels et l'Etat et réduire les délais de traitement des demandes d'AP, jusqu'alors sous format papier, la DGA, en collaboration avec Dictao, a mis en place le portail CIEEMG, destiné aux dépôts en ligne des demandes d'AP par les industriels.

L'application comporte notamment le coffre-fort électronique D3S de Dictao qui permet d'archiver les 2000 demandes d'AP annuelles soumises à l'Etat par 400 industriels.

Dictao Secure Storage Server assure la pérennité, la confidentialité et la restitution intacte de l'information, lorsqu'une personne autorisée (par exemple un industriel) en fait la demande..



DICTAO



Architecte et bâtisseur de systèmes de confiance

Pour plus d'informations, contactez :

DICTAO

Julien Montagne

152, avenue Malakoff

75116 PARIS

Tél. : 01 73 00 26 10

Fax : 01 73 00 26 11

www.dictao.com

jmontagne@dictao.com